

Certains fichiers présents sur ce site sont soumis à copyright, ces fichiers sont signalés par le sigle du copyright © et par le logo de ce site. Pour ces fichiers la licence suivante doit obligatoirement s'appliquer :

--- ATTENTION : CONSERVEZ CETTE LICENCE SI VOUS REDISTRIBUEZ UN FICHIER
NUMERISEE PAR LA BNAM ---
License BNAM

Version 1, Février 2010

Copyright (C) 2010 Bibliothèque numérique alchimique du merveilleux
<http://bnam.fr/>
alchimie@librairiedumerveilleux.org

La base de textes de la Bibliothèque numérique alchimique du merveilleux (BNAM) est une oeuvre de compilation, elle peut être copiée, diffusée et modifiée dans les conditions suivantes :

1. Toute copie à des fins privées, à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique est autorisée.
 2. Toute diffusion ou inclusion dans une autre oeuvre doit
 - a) Inclure la présente licence s'appliquant à l'ensemble de la diffusion ou de l'oeuvre dérivée et faire mention de la source d'origine : Bibliothèque numérique alchimique du merveilleux <http://bnam.fr/>
 - b) soit permettre aux bénéficiaires de cette diffusion ou de cette oeuvre dérivée d'en extraire facilement et gratuitement une version numérisée de chaque texte inclu, muni de la présente licence et du nom : BNAM. Cette possibilité doit être mentionnée explicitement et de façon claire, ainsi que le fait que la présente notice s'applique aux documents extraits.
 - c) permettre aux bénéficiaires de cette diffusion ou de cette oeuvre dérivée d'en extraire facilement et gratuitement la version numérisée originale, munie le cas échéant des améliorations visées au paragraphe 6, si elles sont présentes dans la diffusion ou la nouvelle oeuvre. Cette possibilité doit être mentionnée explicitement et de façon claire, ainsi que le fait que la présente notice s'applique aux documents extraits.
- Dans tous les autres cas, la présente licence sera réputée s'appliquer à l'ensemble de la diffusion ou de l'oeuvre dérivée.
3. La mention du producteur original doit être conservée, ainsi que celle des contributeurs ultérieurs.
 4. Toute modification ultérieure, par correction d'erreurs, additions de variantes, mise en forme dans un autre format, ou autre, doit être indiquée. L'indication des diverses contributions devra être aussi précise que possible, et datée.
 5. Ce copyright s'applique obligatoirement à toute amélioration par simple correction d'erreurs ou d'oublis mineurs (orthographe, phrase manquante, ...), c'est-à-dire ne correspondant pas à l'adjonction d'une autre variante connue du texte, qui devra donc comporter la présente notice.

----- FIN DE LA LICENCE BNAM -----



TEXTE
DE LA
PARENTHÈSE
SUR LA QUATRIÈME ENTITÉ
LIVRE QUATRIÈME et PAYEN (PAGOYUM)
De l'Entité Spirituelle
(De Ente Spirituali)



TRAITE DE L'ENTITE SPIRITUELLE

CHAPITRE PREMIER

VOULANT définir l'Entité spirituelle, nous dirons qu'elle est une puissance parfaite destinée à maltraiter le corps tout entier (ad corpus universum violandum), et à le jeter dans toutes sortes de maladies. Et quoiqu'on puisse apporter contre ceci beaucoup d'objections et d'insultes, nous tournons le dos cependant à toutes ces choses. Car elles ne doivent pas beaucoup nous émouvoir ; ces objections se dissolvent elles-mêmes et s'anéantissent promptement. Il faut que ces arguments soient solides; or, ceux qu'on nous oppose ne paraissent pas l'être. Devant vous expliquer ce qu'est l'Entité spirituelle, nous vous exhortons à rejeter le style que vous appelez Théologique, et à vous en défaire. Et puisque tout n'est pas saint dans ce qui est appelé Théologie, et que tout n'est pas pieux dans ce dont elle se sert, de même tout n'est pas également vrai dans ce que tire, de la Théologie, celui qui ne la comprend pas. Et bien qu'il soit manifeste que les Théologiens ont décrit cette Entité plus soigneusement que les autres, ce n'est pas sous le nom et le texte de notre quatrième livre païen. Ajoutez qu'eux-mêmes nient ce que nous démontrons. Cependant, où les nerfs et la moelle feront défaut, ce n'est pas avec ces paroles que nous combattons. Car le bavardage provient d'une bouche ignorante (ex nuda bucca). S'il avait Dieu pour auteur, nous épargnerions la perte de notre papier et nous nous rallierions à leurs écrits.

Cependant il est un point que nous pouvons comprendre les uns et les autres: La cognition de cette Entité ne provient nullement de la foi chrétienne. Car pour nous elle est païenne. Mais elle n'est pas, cependant, contre la foi dans laquelle nous expirons, nous autres Chrétiens. Sachez donc ici, vous-mêmes, qu'en aucune manière vous ne devez comprendre une Entité quelconque parmi les esprits, comme si vous disiez que tous les mauvais Démons (Cacodæmones) en sont une. Car vous parlez alors sans raison; et votre discours, que le diable lui-même vous inspire, est totalement vain. Remarquez que, dans cette Entité spirituelle, ne se trouvent ni le diable ni aucun de ses ouvrages (effectus), ni aucune de ses conspirations. Car le diable n'est pas un esprit. Ni l'ange n'est un esprit non plus. Car l'esprit est ce qui est engendré par nos cogitations, sans matière, dans le corps vivant. Ce qui naît de notre mort, c'est l'âme. (Quod ab obitu nostro nascitur id anima est).



CHAPITRE II

Vous ayant donc donné le conseil, dans le premier chapitre, de laisser de côté les songeries incertaines et les opinions méprisables des théologiens susdits, nous vous enseignerons, dans le second, comment vous devez comprendre l'esprit. Nous ne ferons ici aucune mention des anges ni des démons, puisque ceux-ci appartiennent à la Philosophie, que notre Entité n'a pas à décrire ici, puisque celle-ci sera la mère ipsissime de la médecine, touchant ce dont nous parlerons ici. Voici donc ce qu'on doit connaître, tout d'abord, de l'esprit que comprend notre Entité. Nous vous exposons donc que cet esprit suscite toutes les maladies non moins que les autres Entités, sans aucun empêchement. Rappelez-vous, au sujet de celles-ci, qu'il y a deux sortes de sujets des maladies, dans lesquels les maladies s'introduisent et laissent des traces profondes. L'un de ces sujets est la matière, c'est-à-dire le corps. Dans celui-ci, toutes les maladies gisent; elles habitent toutes en lui, selon que les autres Entités agissent en lui-même. L'autre sujet n'est pas la matière, mais l'esprit du corps. Celui-ci est impalpable dans le corps, et invisible. Celui-ci peut, par lui-même, souffrir, supporter et tolérer toutes les maladies comme le corps lui-même. Et c'est pourquoi il est appelé Entité spirituelle, Ens spirituale, de ce que le corps n'a rien de commun avec lui. D'où vous voyez de nouveau que les trois Entités déjà décrites appartiennent au corps; les deux suivantes, savoir l'Entité spirituelle et l'Entité divine (Deale) se rapportent à l'esprit. Et songez, afin que ceci ne s'échappe pas de votre mémoire, que là où l'esprit souffre, le corps souffre aussi. De même il se montre dans le corps, et cependant il n'existe pas dans le corps. Recevez l'explication de cette chose. Il y a deux sortes de maladies dans l'Univers: les maladies matérielles et les maladies spirituelles. Les maladies matérielles sont celles qui sont teintes (tinguntur) matériellement. Ce sont les trois premières Entités. Les maladies spirituelles sont celles qui ne sont pas teintes matériellement comme les spirituelles et les divines. Nous continuerons donc à parler ici des maladies spirituelles et nous en donnerons les raisons d'être.



CHAPITRE III

PUISQUE nous avons établi qu'il y a de x sujets, affermissons donc ceci par la base suivante. Il est reconnu de vous que l'esprit existe dans le corps. Représentez-vous maintenant à quoi il y est utile et quelle est sa fonction. Il s'y trouve à seule fin de conserver le corps, non autrement que l'air protège les créatures contre la suffocation. Entendez ceci également de l'esprit. Cet esprit, dans le corps, est substantiel, visible, tangible et sensible pour les autres esprits. Ceux-ci, dans leur rapprochement mutuel, sont parents comme les corps le sont entre eux, de cette façon. Moi, j'ai un esprit, tel autre homme a le sien; ils se connaissent entre eux exactement comme nous nous connaissons, lui et moi; ils se servent, entre eux, d'un même idiome, comme nous, sans être liés néanmoins par nos discours, mais ils parlent entre eux comme il leur plaît. De ceci comprenez qu'il peut se faire que ces deux esprits entretiennent entre eux des inimitiés et des haines, et que l'un blesse l'autre, de même que l'homme attaque l'homme. Une telle lésion provient alors de l'esprit, puisque l'esprit existe dans le corps. Donc le corps souffre déjà et devient malade, non matériellement, par l'Entité matérielle, mais par l'esprit. Ici donc la médecine spirituelle est requise. De même deux personnes se recherchent d'un amour ardent et insolite. La cause de cette affection ne réside pas dans le corps lui-même et ne naît pas non plus du corps, mais elle provient des esprits des deux corps qui sont unis par un lien mutuel. Ces esprits jumeaux peuvent aussi être embrasés par une haine réciproque, et demeurer dans ce dissentiment. Remarquez, afin que vous compreniez ceci plus parfaitement, que les esprits ne sont pas engendrés par la raison, mais par la volonté seule. Donc distinguez ainsi la volonté de la raison. Tout ce qui vit selon sa volonté, vit dans l'esprit. Tout ce qui vit selon sa raison, vit contre l'esprit. Et de même que la raison n'engendre aucun esprit, seule l'âme (*mens*) (Note) est engendrée par la raison. De la volonté naît cet esprit dont nous traitons dans la présente entité; quant à l'âme, nous en parlerons en son lieu.

(Note) : Nous éprouvons toujours une difficulté considérable à exprimer la valeur des termes : *anima, mens, spiritus*, etc., qui provient de la pauvreté du vocabulaire psychologique des langues modernes. Ceci nous impose une note. Les anciens connaissaient une anatomie parfaite des principes supérieurs et invisibles de l'homme, qui se traduit par la terminologie exacte et variée qu'ils nous ont laissée, et qui leur servait à désigner ces principes. Les Latins plaçaient, en regard d'un seul élément matériel, le *Corpus*, six éléments invisibles : *Animus, Anima, Mens, Spiritus, Intellectus et Ratio*. De ce bel ensemble ontologique, la barbarie franke et saxonne, qui a formé nos langues, ne retint que ce précepte de théologie grossier et puéril qui attribue à l'homme deux principes : l'un matériel, l'autre immatériel; et nous avons été bercés, dès l'enfance, avec cette théorie facile et incomplète :



« l'homme possède un corps et une âme », vérité que l'on croit lumineuse, tandis qu'elle n'est qu'un écho, très affaibli, de ce qu'enseignait l'antiquité et saint Paul lui-même (Ep. I au *Thessalonicenses* cap. V, 23). Nous employons indifféremment le mot : âme, pour désigner des principes très différents, et le mot : esprit, pour désigner le Saint Esprit, l'esprit d'un auteur, l'esprit de la conversation, l'esprit de vin, de sel ou de Saturne. Les Saxons disent : *Ghost* ou *Geist*, dans la première de ces acceptions, *Soul* ou *Seele*, dans le sens d'âme; *Mind* ou *Kopf*, pour signifier l'entendement; l'esprit d'un auteur se dit *Sense* ou *Sinn*: puis *Wit* et *Witz*, désignent les saillies de l'esprit; enfin *Spirit* désigne les produits de la distillation. Ceci est mieux, mais ces différentes acceptions ne sont pas caractérisées aussi bien que chez les anciens.

Suivant les auteurs de la meilleure latinité, ANIMUS serait un principe ayant son siège dans le cœur, le plexus solaire, et enfantant en l'homme le courage, l'héroïsme et les grandes actions; c'est la *xcxpalcx* des Grecs, ou *::i::i,-*, *Lebab* des Hébreux. Le terme ANIMA s'appliquait à la portion du fluide vital universel que chaque homme recèle en lui, au circulus de la vie, mystère inconnu des barbares, et que nos langues ne peuvent désigner par aucun terme; c'est la *καρδία* des Grecs, ou *לבב* *Lebab* des Hébreux. Le terme ANIMA s'appliquait à la portion du fluide vital universel que chaque homme recèle en lui, au circulus de la vie, mystère inconnu des barbares, et que nos langues ne peuvent désigner par aucun terme; c'est la *ψυχή* des Grecs, le *נפש* *Nephesh* des Hébreux. On voit qu'aucun de ces deux termes ne correspond à notre mot âme, qui signifie la totalité des facultés immatérielles, et dont il faudrait peut-être aller chercher l'équivalent dans *ἡ ἐντελεχία* des Grecs; et l'on peut remarquer à ce sujet que les railleries prodiguées aux anciens au sujet de ce qu'ils appelaient *Ame du Monde*, sont bien peu motivées, ils n'ont jamais dit *Intellectus* ni *Mens Mundi*, mais *Anima mundi*, et ne lui ont pas donné une âme pensante, mais un coefficient de vitalité. MENS est le principe qui correspond, quoique imparfaitement, à l'âme de la théologie catholique. C'est la partie méritante de l'être, dans laquelle s'opère le discernement du bien et du mal; mais elle est, en quelque sorte, impassible, et se dirige seulement d'après *Ratio* et *Intellectus*. Le principe *Mens* ne peut percevoir la lumière directement que par l'intuition et la contemplation, mais non par l'étude. Il n'est pas lié nécessairement à un corps ; et il est remarquable que lorsque les hiéologues prêtent une âme à Dieu, ils disent toujours : *Mens divina* et non *Anima Divina* et encore moins *Animus Divinus*. Les Grecs nommaient assez rarement ce principe *μένος, θυμός* ou *βίανος* ; plus souvent, ils le confondaient à tort avec *ψυχή* et *καρδία*. Les Hébreux l'appelaient *נשמה* *Neshamah*. Nous sommes trop facilement portés à le confondre avec l'entendement, à cause de ses dérivés modernes: mental, mentalité. Or, ce n'est que la partie inconsciente de l'entendement; et nous avons tous l'intuition de cette



différence lorsque nous disons que : " tel homme n'est pas intelligent », tandis que nous spécifions l'homme « une créature intelligente », contradiction qui n'est produite que par l'imperfection de la langue. SPIRITUS est le souffle, πνεῦμα, en hébreu רוּחַ Rouah; c'est le corps astral des hermétistes, le lien qui maintient en équilibre tous les autres principes. INTELLECTUS est ce que nous appelons entendement; c'est le νοῦς ; des Grecs. Les Hébreux avaient plusieurs termes pour désigner ce principe, tels que : אֶחָסָה Ahetsah, qui correspondrait mieux à Βουλῆ des Grecs, דַּבָּר, Zimmah, et surtout בִּינָה, Binah; ce dernier terme s'appliquait même à la Divinité. Enfin RATIO, qui est la plus belle faculté de l'être pensant ; non point ce que les modernes appellent raison, et qui consiste à proférer des négations et rire des légendes ; mais un principe illuminateur de l'entendement, qui recherche la vérité et perçoit la subtilité des concepts. C'est le λόγος ; des Grecs, appelé en Hébreu חֶשְׁבֹן Hhaschbôn. Les doctrines Talmudique et Zoharienne connaissent, il est vrai, d'autres principes immatériels de l'homme; les juifs en comptèrent 12, puis 72, tels les diverses sortes de Zelem צֵלִים, ou ombres astrales, la Hhailah, vie supérieure, dont on a tiré un si grand parti dans la formation du mot יְהוּה ; puis lehhidah, l'Unité contemplative; plusieurs de ces principes n'entraient en fonction que dans la stase anagogique; d'autres, tels que Hebei Garmim, ou souffle des Ossements ne se manifestaient qu'après la mort. Mais il n'est pas de notre sujet de les énumérer. Nous voulons faire seulement remarquer combien il est impossible d'exprimer tant de notions diverses avec nos simples et vulgaires mots; âme et esprit.



CHAPITRE IV

Au sujet de la nativité des esprits, remarquez ceci: Il est certain qu'il n'y a aucun esprit dans les enfants. Car la volonté parfaite n'est pas en eux. Sachez donc ceci : Ceux qui possèdent la volonté parfaite et agissent d'après elle (*ex ea*), ceux-ci engendrent en eux-mêmes un esprit substantiel, et, de plus, factice. Celui-ci n'est pas conféré ni envoyé à l'homme par le ciel ; mais il se le forme (*fabricat*) lui-même. De même que le feu est engendré du silex, de même cet esprit est également engendré par la Volonté. Et tel est l'état de la volonté, tel est celui de l'esprit. Tenez donc pour certain que tous ceux qui vivent dans la volonté possèdent cet esprit dont nous parlons dans la présente Entité, et qui est comme un certain sujet dans lequel toutes les maladies sont imprimées, savoir ces maladies mêmes qui doivent être supportées par celui qui a engendré cet esprit. Connaissant donc la nativité des esprits, sachez maintenant qu'il y a deux mondes tout à fait substantiels. L'un est le monde des êtres corporels; l'autre le monde des êtres spirituels. Or, les corps et les esprits sont unis. Car les esprits sont engendrés du corps par la volonté. Néanmoins les esprits habitent, ainsi que nous, un certain monde qui leur est particulier, dans lequel ils résident perpétuellement, et permanent substantiellement, comme nous sur la terre, et entretiennent et nourrissent entre eux l'envie, les haines, les discordes et autres choses semblables sans le consentement des corps. Or, comprenez donc, pour notre thèse, qu'il nous faut permettre aux hommes de vivre mutuellement à leur gré, et le permettre de même aux esprits. Car si les corps se blessent mutuellement, les esprits, néanmoins, ne se causent pour cela aucun dommage. De même, si ce sont les esprits qui se blessent réciproquement, ce qui, à bon droit, leur est permis, le corps n'en est pas affecté matériellement, comme si ceci eût eu lieu à cause de nous, ce qui n'est pas. Mais cependant si les esprits se blessent mutuellement, alors le corps de l'esprit blessé est contraint de supporter l'injure que son esprit a reçue.



CHAPITRE V

Il a déjà été dit que les esprits infligent des maladies aux corps. Il faut comprendre comment ceci a lieu. Nous allons vous montrer les deux voies par lesquelles s'accomplit cette action. L'une, de laquelle nous avons déjà parlé, est celle-ci: savoir, quand les esprits se blessent mutuellement entre eux, contre la volonté et le consentement des hommes, excités par l'envie seule ou par les aiguillons des autres affections mauvaises. Comme nous avons d'ailleurs fait mention de ceci plus haut, où nous avons traité des Esprits, il n'est donc pas besoin de le répéter ici. Cependant cette connaissance est nécessaire au médecin, afin qu'il comprenne parfaitement la chose. Nous vous exposerons maintenant l'autre voie par laquelle les esprits nous infligent des maladies. Posons d'abord ce principe, savoir que, par nos cogitations, par les sens et la volonté s'accordant parfaitement ensemble, la volonté parfaite peut être affermie (confirmari) en nous à tel point que nous consentions, désirions et cherchions à infliger une peine ou un dommage au corps d'un autre individu. Cette volonté arrêtée et ferme est la Mère qui engendre l'esprit. Recevez donc cette doctrine: La chose pensée (sententia) produit la parole; ainsi la chose pensée est la mère du discours. Ainsi où il n'y a pas chose pensée, il n'y a ni discours, ni parole. La même chose a lieu au sujet de l'esprit. La même voie par laquelle s'engendre la parole est celle par laquelle s'engendre également l'esprit, qui possède son habitation selon que notre volonté est pleine et parfaite.



CHAPITRE VI

Mais il importe d'examiner plus attentivement, au sujet de ces esprits, comment ils nous portent préjudice, ce qui a lieu ainsi : Si je m'applique à nuire à autrui de toute ma volonté (plena voluntate), cette volonté, en moi, est une certaine création en esprit, de telle sorte que mon esprit, à cause de ma volonté, lutte (satagat) contre l'esprit de celui que je désire blesser, et non contre son corps; mais contre son esprit seulement, que je blesse, en effet. Cet esprit souffre et est attaqué dans le corps; et dans le corps il ressent une peine (damnum) : et ceci n'est ni hors du corps, ni dans le corps matériellement; mais c'est l'esprit qui accomplit tout ceci. Mais, pendant ce temps, intervient entre ces deux esprits une lutte acharnée ; celui qui vainc reste maître de la situation. Si c'est mon adversaire qui succombe, la cause en est qu'il n'a pas apporté, comme moi, la même ardeur d'âme et la même véhémence. Que si, au contraire, par un embrasement de l'esprit, il eût été plus ardent contre moi, je serais tombé et il eût vaincu. D'après ce principe de la lutte établie des esprits, vous devez comprendre que, par ces combats, des plaies et autres maladies semblables, non corporelles, sont engendrées. Cependant des maux corporels sont ainsi engendrés par les esprits, de telle sorte qu'ils commencent des maladies survenant corporellement, suivant leur substance, et qui se continuent et se terminent dans le corps, comme on le verra au livre De l'origine des maladies.



CHAPITRE VII

Pour une plus parfaite compréhension de ceci, recevez quelques exemples par lesquels, ce en quoi nous vous satisferons, nous déterminerons ce qu'est cette Entité spirituelle. Voici le premier.

Il est reconnu de vous que si les images formées en cire, par la volonté de l'esprit contre autrui, sont enfouies en terre et surchargées de pierres, alors l'homme, pour le mal duquel l'image a été faite, est affligé de beaucoup d'anxiété dans l'endroit même où les pierres ont été accumulées; et il n'en peut être délivré que si l'image est délivrée et est sortie de terre. Celui qui était ainsi anxieux se trouve alors libéré. Mais notez ensuite que si la jambe de cette image est brisée, alors cette fracture atteint l'homme lui-même. Ceci est également vrai pour les piqûres, blessures et autres choses semblables. En voici la raison. Vous connaissez ce qu'est la Nigromantie, de laquelle toutes ces choses tirent leur origine et leur force. Car la Nigromantie peut former des figures ou des images comme si elles existaient, quoiqu'en réalité elles n'existent pas. Mais elle ne peut nullement blesser le corps, à moins que l'esprit d'un autre homme ne soit blessé par cet esprit. Ainsi le Nigromancien forme un arbre et le plante en terre. Quiconque le frappe ou le blesse, se blesse soi-même. La cause de ceci est que l'esprit de cette personne est blessé par l'esprit supérieur de l'arbre. Cet esprit a, comme toi, des pieds et des mains; et s'il est abattu, il t'abat. Car toi et ton esprit vous n'êtes qu'une seule et même chose. Mais comprends bien ceci: ce n'est pas ton corps qui a reçu cette blessure, bien que celle-ci soit apparente et palpable sur ce corps lui-même; c'est ton esprit qui en est cause, qui possède tes membres et ton corps. D'où vous devez prendre garde de ne pas donner de remèdes au corps, car ce serait en pure perte. Composez le médicament de l'esprit, et alors le corps deviendra sain également. Car c'est l'esprit qui est blessé et non le corps.



CHAPITRE VIII

Considérez ceci au sujet des images de cire (théorie de l'envoutement). Si, dans ma volonté, je suis embrasé de haine contre quelqu'un, alors, il est nécessaire que celle-ci soit accomplie par un intermédiaire qui est le corps. Mais il est possible aussi que mon esprit, sans l'auxiliaire du corps, en perfore un autre de mon glaive ou le blesse, et ceci par l'effet de mon ardent désir. Ainsi il peut se faire que, par ma volonté, j'enferme de force (compellam) l'esprit de mon adversaire dans une image, et que je le reproduise en cire, à mon gré, ou distors ou contrefait. Et bien que beaucoup d'autres causes aussi puissent être alléguées ici, cependant la nécessité n'exige pas d'y avoir recours dans l'Entité; car la philosophie démontre toutes ces choses le plus clairement. Vous devez savoir et retenir que l'opération de la volonté est d'une grande importance en médecine. Car celui qui, en lui-même, ne veut pas le bien, mais s'attache à la haine, peut faire qu'il lui advienne, en lui-même, ce qu'il a souhaité de mauvais (imprecatur). Car la malédiction existe par la permission de l'esprit. Et il peut advenir que, par ce moyen, les images soient converties maléfiquement en maladies comme en fièvres, épilepsies, apoplexies et autres semblables, si ces images ont été préparées de la manière susdite. Ne plaisantez pas avec ceci, ô médecins ! Car il faut que vous connaissiez la force de la volonté, sans en excepter la plus minime partie. La volonté est génitrice des esprits de ce genre, avec lesquels l'esprit raisonnable (rationalis) n'a rien de commun (C'est-à-dire la partie immatérielle de l'individu, *mens*, qui est engendrée avec lui.). Ce genre d'opération a lieu beaucoup plus facilement encore dans les bestiaux que dans les hommes. Car l'esprit de l'homme vaut (2) beaucoup plus que l'esprit des bêtes. Vous trouverez tout ceci beaucoup plus clairement exposé au livre des Esprits et de la Génération des Esprits.



CHAPITRE IX

De même, au sujet des Caractères (pantacles), tenez pour certain que le voleur est contraint de revenir au lieu d'où il s'est enfui, parce qu'il est frappé de coups (*cædatur*) de la même manière, même s'il est éloigné de plusieurs milles (Une phrase explicative est omise dans le texte, qui doit indiquer qu'on frappe le larron en effigie pour le contraindre à revenir).

Notez la cause de ceci, qui est le fondement de l'Entité spirituelle. Si quelqu'un façonne une figure semblable à l'homme (que l'on veut blesser) et la peint sur un mur, il est certain que toutes les piqûres, plaies et blessures faites à l'image, sont infligées à celui-là même au nom duquel l'effigie a été peinte, comme on le fait pour le larron ci-dessus; et c'est par cette puissance que l'esprit du voleur est attiré dans cette figure, par la volonté de l'esprit de celui qui l'a contraint (*compegit*) dans cette image. D'où vous devez tenir pour certain que ces esprits combattent entre eux de la même manière que les hommes. C'est pour cette raison que tout ce que tu exiges que supporte celui qui t'a pris ton bien par un vol, lui sera infligé par le fait même, si tu le projettes dans l'effigie formée, et ceci parce que ton esprit contraint l'esprit du voleur, dans cette effigie, de telle sorte qu'il devient alors pour toi un sujet (*subjectum*) qui doit supporter et souffrir tout ce que tu lui infliges. Mais néanmoins tout ceci ne peut être produit sur les autres hommes qui sont bons et probes, parce que l'esprit du voleur est agité et troublé par la peur (*trepidus*) comme cet homme lui-même; tandis que l'esprit de l'homme honnête, au contraire, se défend et se protège avec virilité, comme lorsque deux hommes combattent ensemble. Que si le voleur est contraint de revenir au lieu de son vol, ceci advient parce que son esprit ramène l'esprit de l'autre à ce même lieu où le vol a été commis et ceci par ta volonté. Et si cet esprit est vaincu, il ne peut néanmoins revenir à cet endroit que contraint dans un sujet, c'est-à-dire dans une image ou effigie. Celle-ci n'étant pas présente, alors l'opération se poursuit dans le médium dans lequel cet esprit se trouve. Ainsi l'esprit contraint l'homme de revenir à cet endroit. Car il est nécessaire que tout ce qui s'accomplit par l'esprit soit fait sous l'espèce du sujet dans lequel l'esprit réside (*versetur*), que ce soit une figure ou une effigie, afin que ton esprit enferme (*compellat*) l'esprit d'un autre dans ce sujet; et alors ce sujet dans lequel l'esprit se trouve, c'est-à-dire l'homme lui-même, est forcé d'accourir et d'exécuter ceci.



CHAPITRE X

De tout ce que nous avons rapporté, vous devez remarquer que les esprits dominant les criminels, et qu'ils accomplissent de même les opérations d'envie et de haine. C'est donc pourquoi nous avons voulu vous indiquer ceci, afin que vous compreniez combien violemment et impérieusement l'Entité spirituelle domine dans les corps, de telle sorte que, par cette puissance, quantité de maladies, avec toutes les variétés de celles-ci, peuvent pénétrer en l'homme. Donc dans ce cas, vous n'administrerez pas les remèdes exigés par les maladies naturelles; mais c'est l'esprit que vous traiterez. Car c'est lui qui est malade. Ensuite, et notez bien ceci, beaucoup souffrent des esprits par volonté, et qui, cependant n'ont pas été maltraités par des figures, images ou autres moyens (media) analogues, comme le sont ceux qui ignorent ces procédés. Et cependant la volonté est, en eux, tellement puissante, qu'elle embrase et blesse l'esprit de l'autre. Ceci a lieu par le moyen (medium) de leur sommeil, de la manière suivante. S'ils dorment, alors leurs songes sont achevés et complétés dans les autres, de telle sorte que ton esprit attire (adducat) à toi, en dormant, l'esprit d'un autre que tu blesses, toi dormant et inconscient comme en un songe ; et ceci a lieu par le moyen de ton verbe, qui est proféré en dormant sans que tu en aies conscience. Car les songes des hommes envieux s'accomplissent s'ils se rencontrent l'un l'autre opérativement, soit par l'action manuelle soit par la parole, comme nous l'expliquerons plus clairement en parlant des Songes. Car il n'est pas de songe qui ne provienne de l'esprit et qui ne produise l'effet que j'ai indiqué. Car il naît de l'esprit lui-même, ce dont nous nous souvenons.



PARTICULE PREMIERE

Ainsi vous devez comprendre que la main blesse l'homme même sans le saisir, comme on l'a dit plus haut. De même la bouche apporte, par la parole, ce que tu recherches. Que tout ceci soit donc bien compris, savoir que tout s'accomplit par un certain intermédiaire, c'est-à-dire par la puissance de l'esprit.

PARTICULE SECONDE

De même, notez que la foi n'agit (*operari*) point ici, mais la seule volonté. Apporter ou introduire ici quelque chose de la foi, c'eût été plus voisin de la sottise (*stultitia*) que de la sagesse. En voici un exemple. Par la foi ou la crédulité, deux hommes ne peuvent se tuer l'un l'autre, mais seulement par l'action (*opus*). De même deux esprits de volonté naissent, non pas de la crédulité, mais de l'incandescence de leurs forces. Tous les deux combattent, en vérité, sans crédulité aucune, mais par leur acte seul, et en dépensant leurs forces, comme nous l'indiquent beaucoup de choses dans les livres de la Foi et la Volonté, et aussi des Pythonisses et des incantations.

